



N°



**DECLARATION ANNUELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION
SUR LES HOUILLES LIGNITES ET COKES (TICC)**

À remplir par les fournisseurs qui livrent uniquement des clients domestiques dans la limite de 1000 mégawattheures par an

À déposer avant le 31 janvier suivant l'année concernée

AU TITRE DE L'ANNEE :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : Siret :
	Adresse :
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :
B	Représentant fiscal : Siret : (si le redevable n'est pas établi en France)
	Adresse :

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C	

LIQUIDATION DE LA TAXE	
Nature du produit livré au cours de l'année (code NC)	Quantités en MWh (trois chiffres après la virgule) *
TOTAL	

* Il s'agit des quantités livrées à un utilisateur final en France pour un usage combustible.
Les quantités sont exprimées en mégawattheures La conversion du poids en potentiel énergétique se fait à l'appui du tableau repris au paragraphe 15 de la circulaire relative à la TICC.

E	TICC totale due : ⁽²⁾⁽³⁾
	€

⁽²⁾ La TICC est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche. ⁽³⁾ Les tarifs de la TICC sont exprimés au 6 de l'article 266 *quinquies* B

ENGAGEMENT DU DECLARANT	
F	Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration <i>Signature</i>
	Le :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
Moyen de paiement	Enregistrement	
	Date de réception :	Code taxe :
Virement	N° d'enregistrement :	Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :	N° :
Chèque postal		Montant pris en compte en € :
Mandat		
Numéraire		
Autre moyen de paiement		